



# École élémentaire Louis Guingot

2 rue des Ecoles  
54670 CUSTINES

☎ : 03 83 49 34 13

✉ : [ce.0540359x@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540359x@ac-nancy-metz.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2013

### PARTICIPANTS

- ❑ **Enseignants** : Mesdames ANDRE, DIDELOT, DEMARET, ERHARD, et Messieurs BACCEGA, BEAUPUY, BECH, DEGRITOT.
- ❑ **Parents d'élèves** : Mesdames GANIER-RAMBAUD, GAZIN, GERARD, SAINSARD et Messieurs BIGARE, GAILLET, MAIRE, ROUYER
- ❑ **Mairie** : Madame HENRY
- ❑ **Excusés** : Mesdames CHOULEUR, JANSSENS, MANTERNACH, KHALFA et Monsieur JACQUEL

### ORDRE DU JOUR

1. Attribution et fonctionnement du conseil d'école
2. Bilan de la rentrée scolaire
3. Budget de fonctionnement
4. Coopérative scolaire
5. Rythmes scolaires
6. Activités pédagogiques, éducatives et culturelles
7. Questions diverses

La séance du conseil d'école s'est ouverte à 18h.

### 1. Attribution et fonctionnement du conseil d'école

Les élections se sont déroulées le 11 octobre 2013. 12 parents se sont portés candidats et ont été élus lors de ces élections (8 titulaires et 4 suppléants). La participation a été satisfaisante et est même en augmentation de 0.4% par rapport à l'année dernière.

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
33%	60%	65%	60%	58%	65%	69%	69,4 %

Tous les parents sont invités au conseil mais seuls les titulaires peuvent voter.

Le directeur rappelle le rôle du conseil d'école :

⇒ *Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.*

⇒ *Il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire. Il est aussi expressément consulté sur :*

- ♦ *Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public*
- ♦ *L'utilisation des moyens alloués à l'école*
- ♦ *La restauration scolaire*
- ♦ *L'hygiène scolaire*
- ♦ *La protection et la sécurité des enfants*
- ♦ *L'utilisation des locaux scolaires*

*En aucun cas, le conseil d'école ne traite de cas particulier d'élève, de parents ou d'enseignant. Les parents qui siègent au conseil d'école sont des représentants et donc à ce titre porteurs de la parole de l'ensemble des parents d'élèves de l'école.*

## 2. Bilan de la rentrée scolaire

### ☞ **Personnel enseignant :**

Pas de changement hormis Mme BARBIER qui a fait valoir ses droits à la retraite.

La fermeture de classe décidée en juin 2013 a été annulée le 5 septembre 2013 après comptage des élèves. Une maîtresse remplaçante, Mme ERHARD, a donc été affectée sur l'école jusqu'au 15 novembre. Un autre enseignant sera nommé sur ce poste à partir du 18 novembre et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### ☞ **RASED :**

L'école bénéficie d'une psychologue scolaire : Mme THIEBAUT et d'un maître E (adaptation) : Mr DELRIEU. L'affectation d'un maître G sur ce RASED serait souhaitable car les besoins sont réels.

### ☞ **Autre personnel :**

Deux Emplois Vie Scolaire sont affectés sur l'école : Mr DOLINGER qui accompagne un élève en situation de handicap, et Mme BALDONI qui est positionnée sur des missions d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Deux Assistantes Vie Scolaire accompagnent des élèves en situation de handicap : Mme JACQUEMOT et Mme NOSSIKOFF.

### ☞ **Effectifs :**

181 élèves étaient inscrits en septembre 2013. Mr le Directeur Académique a donc annulé la fermeture de classe ; l'école compte à nouveau 8 classes. C'est une décision positive qui permet d'alléger les effectifs et de travailler dans de meilleures conditions. Il n'y a cette année qu'une seule classe à deux niveaux (CP/CE1).

On pourra regretter le comportement de quelques rares parents qui n'ont pas compris le bénéfice de cette ouverture de classe quelques jours après la rentrée.

Actuellement, 182 enfants sont inscrits à l'école et on en comptera 183 à partir du 12 novembre 2013. La répartition est la suivante : 33 CP - 38 CE1 - 25 CE2 - 43 CM1 - 44 CM2

Il serait néanmoins souhaitable d'engranger de nouvelles inscriptions afin de consolider la situation actuelle. Pour la rentrée 2014, 183 élèves sont prévus.

### ☞ **APC :**

Un nouveau dispositif a été mis en place en remplacement de l'Aide Personnalisée : l'**Activité Pédagogique Complémentaire** qui peut prendre la forme d'une aide aux élèves en difficulté, d'une aide à la méthodologie ou d'activités liées aux projets de classe en rapport avec le projet d'école. C'est le conseil des maîtres qui décide de l'organisation et des contenus de l'APC.

L'APC se déroule, pour cette année scolaire, sur le temps de pause méridienne mais sera réorganisé, à partir de la rentrée de septembre 2014, sur une fin d'après-midi, le même jour pour tous les enseignants, en raison de la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours.

### ☞ **Programmes nationaux de l'Ecole :**

De nouveaux programmes vont être mis en place en septembre 2015 (pour rappel les anciens datent de 2008). Les programmes actuels sont considérés, par l'équipe enseignante, comme trop lourds, trop denses et non adaptés, pour certaines notions, aux capacités et à l'âge des élèves. De plus, ces programmes ne donnent pas suffisamment de place à la manipulation, à la découverte, et du temps pour effectuer des indispensables retours sur les apprentissages.

## ☞ Relations parents/enseignants

Tous les parents ont pu rencontrer les enseignants courant septembre lors des réunions de rentrée. La première remise des **livrets** aura lieu le **samedi 14 décembre** 2013.

## ☞ Natation

Tous les élèves bénéficieront de 11 séances de natation afin de maîtriser le savoir nager.

## 3. Budget de fonctionnement

Le budget octroyé par la municipalité de Custines se décompose ainsi :

<i>Sur la base de 183 élèves</i>	BUDGET 2014
Fournitures scolaires	<b>60 € / élève</b>
Livres de Noël	<b>6,50 € / élève</b>
Crédits culturels (transports et sorties)	<b>10 € / élève</b>
<b>Montant total pour l'école</b>	<b>13 999,50 €</b>

Mme HENRY précise que les crédits culturels ont été diminués (25 € / élève l'année passée) car [la mairie de Custines reverse 15€ à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour financer les spectacles proposés aux élèves au Théâtre Gérard Philippe de Frouard.](#)

Avec le solde restant du budget 2013, des fournitures scolaires vont être achetées avant fin décembre ainsi qu'un TBI pour équiper la classe de Mr BECH.

## 4. Coopérative scolaire

Le bilan 2012/2013 a pris du retard ; il sera vérifié par les parents d'élèves rapidement.

La participation facultative à la coopérative scolaire est toujours fixée à 17 € dont 2 € sont reversés à l'USEP. 85% des familles ont cotisé cette année (contre 72% l'an passé). La photo de classe sera reconduite et une opération « vente de torchons imprimés » sera sans doute mise en œuvre cette année.

## 5. Rythmes scolaires

Le ministre de l'Education Nationale a décidé de modifier le temps scolaire et de le répartir sur 4,5 jours. Une grande majorité de communes, dont Custines, a différé cette mise en place afin de mieux s'organiser. Cette réforme est complexe car elle croise des besoins différents :

- les besoins des élèves
- les conditions de travail des enseignants
- les contraintes des municipalités

Cela complique les décisions, d'autant plus que les contraintes des parents s'ajoutent également.

Le temps de classe de l'après-midi sera donc réduit mais les parents font part de leurs interrogations et inquiétudes sur ce que vont faire les enfants qui ne seront donc plus sous la responsabilité de l'Ecole. Mme HENRY donne plusieurs informations : la commune de Custines mettra en place des **activités après la classe**. La municipalité a mené une enquête auprès des parents pour recueillir leurs avis sur une future organisation du temps scolaire et péri-scolaire : 95% des familles ont répondu. L'accueil périscolaire pourrait être payant à hauteur de 1,70 € pour la plage horaire de 15h45 à 18h, c'est-à-dire le même tarif lorsque le temps périscolaire débutait à 16h30. 25 animateurs seront nécessaires pour un coût salarial de 40 000 € environ. A cette somme, il faut rajouter les coûts de matériel et de ménage des salles utilisées. Un coordinateur municipal sera désigné afin de rediriger au mieux les enfants après le temps scolaire. L'aide de l'Etat de 50 € par enfant et sera reconduite l'an prochain.

Les enseignants précisent qu'ils ne souhaitent pas que les activités péri-scolaires se déroulent dans les salles de classe afin de maintenir une différenciation nécessaire entre le temps scolaire et le temps périscolaire. La salle de classe est un outil pédagogique de l'enseignant, elle ne peut avoir plusieurs fonctions. En revanche, les salles « Informatique », « BCD », « Vidéo » ainsi qu'une autre salle « polyvalente » restent éventuellement disponibles.

L'équipe enseignante de l'école a proposé à la municipalité le dispositif suivant :  
8h30-12h / 13h45-15h15 ou 15h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et classe le mercredi matin de 8h30 à 12h.

La municipalité, quant à elle, avance les horaires suivants : 8h30-12h et 14h-15h45 (pour permettre aux enfants qui sont à la cantine d'avoir suffisamment de temps pour manger) sauf le mercredi 8h30-11h30. Elle prévoit également l'agrandissement du réfectoire. Cela permettrait la création de 40 nouvelles places à la demi-pension.

L'équipe enseignante acte le fait que la pause méridienne ne puisse pas être réduite et doit garder l'amplitude de deux heures. Par contre, le souhait de maintenir une plage horaire de 3h30 le mercredi matin est renouvelé, cela induit une réduction du temps de classe l'après-midi.

Le travail autour des modalités des nouveaux rythmes scolaires est ainsi à poursuivre entre les différents partenaires.

## 6. Activités pédagogiques, éducatives et culturelles

☞ Le dispositif **lecture échange** est reconduit par Mr BECH et Mr BACCEGA. Les livres tournent d'école en école et de classe en classe avec un projet de rencontrer, d'interviewer un auteur, un illustrateur.

☞ Toutes les classes se rendront au **TGP** pour un spectacle, sauf 2 classes qui participeront alors un autre projet financé par la CCBP.

☞ **3 classes de découverte** sont prévues : Mr BEAUPUY (CE1), Mme MANTERNANCH (CM2) et Mr BECH (CM2).

☞ Les enfants bénéficieront des activités de l'**USEP** tout au long de l'année puisque tous les élèves sont affiliés.

☞ Des élèves de l'école participeront aux commémorations du **11 novembre** à Custines en entonnant l'Hymne Européen et en lisant des lettres de « poilus » à leurs enfants ou d'enfants à leurs pères.

☞ La date de la **fête de l'école** est fixée au samedi **28 juin 2014**. Les enseignants souhaitent cette année « changer de formule » et proposer des jeux type « kermesse » le samedi matin.

## Calendrier

☞ Il est rappelé que les mercredi 13 novembre 2013 et 23 avril 2014 seront travaillés pour récupérer le lundi 2 septembre et le vendredi 30 mai.

☞ Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 25 février 2014 à 18h.

*Compte rendu réalisé par*

Mme GANIER-RAMBAUD  
Mme GERARD  
Parents d'élèves

Mr DEGRITOT  
Directeur de l'école